



Le point avec...

Jean Ballandras,

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Vous avez été l'un des promoteurs du protocole sur les interactions entre le foncier et le photovoltaïque. Aujourd'hui quel bilan pouvons-nous en tirer ?

Ce protocole signé par les représentants du monde agricole, et notamment l'interprofession de la canne et du sucre, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat vise à mettre en place de meilleurs outils de **protection des terres**, permettre de **restructurer l'espace agricole** pour **limiter notamment le mitage** et **favoriser le reconquête des surfaces à vocation agricole**. Il permet également de mettre en œuvre des solutions énergétiques renouvelables à La Réunion grâce à l'apport indispensable de la filière agricole dans cette production d'énergie avec la biomasse et la réalisation de projets photovoltaïques. Sur ce dernier point, des **conditions claires et strictes ont été imaginées** pour permettre la réalisation de tels projets. Ainsi, pour citer l'exemple du projet d'EDF à Sainte Rose, il a fait l'objet d'un **accord validé par l'ensemble des parties pour qu'une compensation financière soit définie** afin de permettre la remise en culture de surfaces cannières qui présenteront **le même rendement à l'hectare que les surfaces ainsi perdues**.

Qui plus est, la priorité en matière de développement de photovoltaïque reste à La Réunion le déploiement sur des zones déjà urbanisées comme les toitures de locaux industriels et commerciaux par exemple, le déploiement de fermes photovoltaïques sur des terres sur lesquelles il n'y a pas d'enjeux à La Réunion. C'est pourquoi, ce protocole prévoit que **d'ici 2030, 250 hectares d'espaces agricoles soient au maximum occupés par ces installations**, sous condition de compensation. Nous veillerons donc avec les signataires de ce protocole que ces dispositions soient respectées.

La bagasse est une source d'énergie renouvelable insuffisamment valorisée. L'Etat local s'est fortement engagé sur cette question. Pouvez-vous nous faire un point sur ce dossier ?

Lors des visites ministérielles, la profession agricole a attiré l'attention des ministres sur la volonté de valorisation du tarif d'achat d'électricité produite par la canne. Au cours du dernier trimestre 2008, j'ai mené avec mon équipe

des discussions avec l'ensemble de la profession agricole sur ce sujet qui ont permis de transmettre des éléments concrets au ministère de MM. Borloo et Jégo sur l'intérêt d'une valorisation de ce tarif d'achat à court terme mais également sur la volonté commune de mettre en place de nouvelles variétés de canne pour une production d'électricité supplémentaire issue de la canne.

Lors de sa venue le 29 et le 30 janvier 2009 à La Réunion, **Yves Jégo a réaffirmé son intérêt pour ce projet et sa volonté de faire aboutir favorablement la demande de valorisation du tarif d'achat** issue de l'électricité produite par la bagasse. Il a d'ailleurs confirmé son soutien aux amendements qui seront proposés par le Sénateur Virapoullé et le Député Victoria sur ce sujet.

Actuellement, les discussions se poursuivent au niveau des différents ministères concernés.

La carte du bioéthanol est en préparation à La Réunion. Quand roulerons-nous à l'essence verte ?

Cette initiative intéressante portée par les industriels de la filière canne en partenariat avec les compagnies pétrolières permettrait d'utiliser localement après déshydratation un coproduit de la canne, les flegmes ou alcools dénaturés, aujourd'hui exportés sur un marché mondial peu rémunérateur pour entrer dans la composition d'alcools divers.

D'après les études réalisées à ce jour, **il serait possible d'incorporer environ 3 % de bioéthanol dans l'essence distribuée pour l'année 2011. L'Etat soutiendra naturellement les investissements nécessaires à la mise en œuvre de cette filière** dès lors cependant que les éléments de coût du développement ainsi que les questions fiscales avec les collectivités territoriales auront suffisamment avancé.

Le point avec Jean Ballandras (suite)

Les Cahiers de l'Agriculture ont défini que les besoins des filières étaient de 50000 hectares de SAU. Quelles actions l'Etat peut-il mener pour concourir à cet objectif?

L'Etat a largement soutenu dès le départ cette initiative portée par le Département avec la profession agricole. C'est donc très naturellement que les **orientations des Cahiers de l'Agriculture se sont retrouvées être à la base de la conception des programmes 2007-2013** de financement de l'agriculture et de ses filières, dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC à La Réunion: le POSEI (premier pilier) et le programme de développement rural PDR (deuxième pilier). Ce dernier est le fruit du partenariat efficace entre l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional. On ne le dira jamais assez mais la première action qui concourt au maintien des surfaces agricoles consiste à appuyer le développement des filières de production et de transformation, et à soutenir le revenu des agriculteurs. La contribution de l'Etat et de l'Union Européenne au financement de l'agriculture et de l'agroalimentaire est à La Réunion de l'ordre de 170 millions d'euros par an.

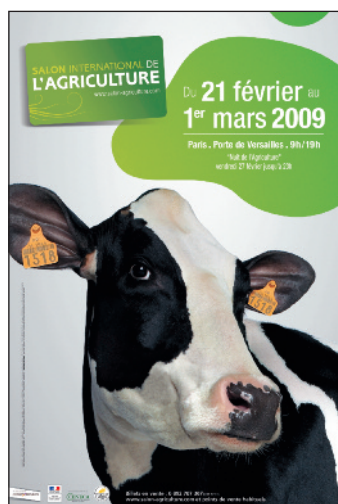
Au titre de ces soutiens, l'Etat participe notamment au financement du grand projet du Département de **transfert des eaux d'Est en Ouest, tout en garantissant réglementairement la bonne fin agricole des terres à mettre en culture**. C'est par la reconquête de nouvelles terres à valoriser, partout où cela est possible, que l'agriculture compense les surfaces nécessaires à l'extension de l'urbanisation et étend sa capacité de production.

Reste qu'une gestion économe et pertinente des espaces est la clef du développement durable pour que chacun trouve sa place à La Réunion. **L'Etat l'a réaffirmé en mai 2006 dans sa contribution initiale à la révision du SAR, et y contribuera par tous moyens, en partenariat avec les collectivités territoriales** qui ont des compétences en matière d'urbanisme.

Pour la première fois en 25 ans, l'enquête triennale sur la structure des exploitations agricoles a révélé en 2007 un maintien des effectifs et des superficies consacrées à l'agriculture. Nous avons des raisons d'être collectivement satisfaits de ce bon résultat issu des efforts de tous, mais sans perdre de vue les vertus qui nous y ont conduites et la voie vers laquelle nous devons tendre.

Salon de l'Agriculture 2009

Comme chaque année, le SFSR participera au SIA aux côtés de la Chambre d'Agriculture. La canne à sucre sera donc présente à ce rendez-vous incontournable du monde agricole en tant que pilier de l'agriculture réunionnaise et moteur du développement durable de l'île.



Plan mécanisation :

Bilan 2008

La campagne 2008 a été marquée par l'augmentation significative du parc de coupeuses, tant tronçonneuses (+ 4) que canne longue (2 «Simon» et 3 «Cane» en milieu de campagne + 3 «Cane» supplémentaires en toute fin de campagne).

La progression de cannes tronçonnées a été de 17 000 tonnes, avec globalement une très bonne satisfaction des nouveaux planteurs ayant coupé mécaniquement pour la première fois.

KTc	Sucrierie Gol	Sucrierie BRouge	Total
Total tronçonné	61	259	320
Dont gain sur coupe manuelle	11	6	17
	+ 20 %	+ 2 %	+ 6 %

Concernant la canne longue, le nouveau concept de la coupeuse «Cane» a été testé sur le terrain et semble montrer qu'on peut couper mécaniquement dans des conditions de pente et de portance très difficiles. C'est une source d'espoir forte, qu'il faudra continuer à suivre de près sur la campagne 2009, et notamment sur l'aspect de la qualité de la canne coupée.

Campagne sucrière 2008

Une année en demi-teinte

Le bilan de cette campagne 2008 est mitigé. En effet, si le tonnage est proche de la moyenne décennale dans le Sud (923.511 tonnes, soit 7.560 de plus), il est plus faible dans le Nord (848.900 soit 51.203 tonnes de moins).

Deux facteurs sont en cause:

- les conditions climatiques (année post-cyclonique, sécheresse dans le Nord et l'Est)
- l'étalement urbain qui contribue à la diminution de la sole cannière.

La richesse permet de modérer ces résultats médiocres. Avec 14% de moyenne, elle est supérieure à celle enregistrée en 2007 (13,74%) et à la moyenne décennale (13,93%).

Résultat par bassin cannier*

Bassins canniers	Tonnage de canne			Richesse			
	Moy	2007	2008	Moy	2007	2008	
Beaufonds	98-07	456 695	430 505	452 259	14,01	13,96	14,06
Bois-Rouge	397 449	333 163	343 860	13,00	12,81	12,89	
Savanna	183 598	157 915	219 169	14,15	13,88	14,39	
Le Gol	447 619	366 038	423 359	14,44	14,22	14,47	
Grand-Bois	330 694	287 891	333 764	14,11	13,78	14,23	
Total	1 816 054	1 575 513	1 772 411	13,93	13,74	14,00	

*source CTICS

Syndicat des Fabricants de Sucre de La Réunion

40, route Gabriel Macé – BP 50109 – 97492 Sainte-Clotilde Cedex – Tél. : 02 62 47 76 76 – Fax : 02 62 21 87 35
info@sfsrun.com - www.sucredelareunion.com